



En exercice : 58

Présents : 43

Votants : 49

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROQUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
LEPICIER René-Marc, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
POIRIER Bruno, suppléant
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
/
GUINEHEUX Dominique, titulaire
MADIOT Isabelle, suppléante

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOQUET Gérard (Saint Saturnin-du-Limet)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé), VALLÉE Jacky (Chérancé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

Secrétaire de Séance : Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-06/269 : CULTURE

Séance du : 17 juin 2024

OBJET 2024-06/269 : CULTURE

SAISON CULTURELLE – TARIFS EXCEPTIONNELS SAISON SPECTACLE VIVANT 2024/2025

Mme Edit RAGARU, Vice-présidente en charge de la Culture, rapporte au Conseil communautaire les propositions de la commission culture du 28 mai 2024 concernant deux tarifs spécifiques pour la saison spectacle vivant 2024-2025.

En avril 2025, la saison spectacle vivant organisera un temps fort autour du monde agricole avec la programmation de 2 spectacles (« Larzac ! » et « Vivantes »), sur 2 soirées, les 25 et 26 avril 2025, dans 2 fermes du territoire (sur les communes d'Athée et d'Astillé). En vue d'encourager les publics à profiter des deux soirées du temps fort, il est proposé de présenter la formule suivante : pour une place adulte achetée pour l'un des deux spectacles, application d'un tarif réduit à **10€** pour le second spectacle.

En mai 2025, la saison spectacle vivant accueillera le spectacle intitulé « Le Paradoxe de Georges » sur la commune de Saint-Quentin-les-Anges, en partenariat avec le Carré – Scène nationale de Château-Gontier-sur-Mayenne et Le Cargo – salle de spectacle à Segré. Dans ce cadre, Le Carré, Le Cargo et la Saison Spectacle vivant de la communauté de communes du Pays de Craon proposeront chacun à la vente un quota défini de places à leurs spectateurs sur les 8 représentations proposées. Il convient donc d'harmoniser les tarifs entre les 3 structures afin de ne pas favoriser ou défavoriser l'une ou l'autre.

Au regard des tarifs respectifs habituels des trois saisons, il a été proposé d'harmoniser en proposant deux tarifs uniquement (au lieu de quatre habituellement) :

1. Tarif plein : **13€** (contre 14€ habituellement pour la Saison du Pays de Craon)
2. Tarif réduit (Jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, adhérents CNAS et Cézam...) : **6€** (contre 5€, 10€ ou 12€ habituellement pour la Saison du Pays de Craon)

Considérant les propositions précitées de la Commission Culture du 28 mai 2024,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10 juin 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À la majorité (49 Votants)

- ⇒ **APPROUVE** les tarifs exceptionnels tels que présentés ci-dessus pour le projet « En ferme ! » et pour le spectacle « Le paradoxe de Georges »
- ⇒ **CHARGE** le Président ou le Vice-président de toute démarche afférente

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 20 juin 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024
Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Quentin LANVIERGE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
* B.P.71 - 53400 CRAON *
du PAYS de CRAON

